

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

PROGRAMME DE FORMATION



AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE
TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE - TFP

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

Objectifs :

Obtention de carte professionnelle afin de d'avoir des compétences d'agent de sécurité cynophile

Durée : Minimum 315 heures hors examen

Dates :

Conditions d'accès : Ce stage devra être fait avant la date de fin de validité de la carte professionnelle. Avant le stage, il y aura une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (test B1) ainsi qu'une évaluation du binôme maître – chien (test pratique).

Responsable pédagogique : Armando HEMBERT

Tarifs : 4 410€00 pour 315 heures de formation

Délais d'accès : Le délai moyen pour l'entrée en formation se trouve entre 3 à 6 mois.

Nombres de participants : Nombres de stagiaires minima de 4 et maxima de 12 candidats

Accessibilités aux personnes en situation de handicap :

Lors de l'entretien de recueil du besoin du stagiaire : l'identification d'un besoin en termes d'accessibilité à la formation quant à une problématique d'handicap sera abordée.

Pour donner suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Veillez contacter le centre de formation pour connaître les possibilités d'adaptation.

Moyens pédagogiques :

- 1 salle de 31 m² pour les cours théoriques ;
- Matériel vidéosurveillance, main courante électronique, ... ;
- Des boxes d'attente pour accueillir les chiens des stagiaires ;
- 1 hangar de 200 m² pour la dispense de formation quel que soit la météo ;
- 1 hangar de 100 m² permettant de travailler en « CQB » ;
- 1 terrain de pratique de 10 000 m² équipé de divers véhicules, mobil homes, agréés, pour la mise en pratique et la conduite des chiens ;
- Des partenariats avec les entreprises et municipalités aux alentours pour la mise en situation des équipes ;

Taux de certification : 100%

Taux d'abandon : 0%

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

Public concerné :

- Titulaire de la carte professionnelle « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage » en cours de validité conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.
- Ou justifié d'un CQP ou TFP-APS ou titre inscrit au RNCP correspondant à l'obtention de la carte professionnelle « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage », conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, 72 heures avant l'examen Agent de sécurité cynophile.
- Titulaire du SST en cours de validité.

Dispenses possibles :

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle

1- Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant 2 années sur une période de 5 ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques.

2 - Les personnes titulaires de la carte professionnelle (...) de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 1 500 personnes sont dispensées, à leur demande, dans le cadre de la formation initiale, du suivi des modules de formation suivants :

=>Les modules mentionnés « Tronc commun - 41h »

=>Les modules « Initiation au risque incendie – 07h »

=>Les modules de la partie « Évènementiel - 14 h »

=>Le module « Gestion des risques et des situations conflictuelles - 9 h ».

3- La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « Gestes élémentaires de premiers secours ».

Méthode pédagogique :

- Cours théoriques (méthode directive et participative) ;
- Exercices d'application ;
- Mise en situation professionnelle ;
- La théorie et la pratique avec chien sont alternées dès le premier jour de formation (*activité cynophile*).

Prérequis de l'agent :

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit.

Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Local d'agrément et de contrôle) ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

Prérequis du chien :

=>18 mois minimum à l'issue de la formation

=>A jour de vaccination (C.H.L.P.R) + Toux de chenil (forme virale et bactérienne) avec passeport Européen

=>Phénotype du chien : se rapprocher du centre pour obtenir les informations sur les races autorisées en sécurité privée.

=>Pour les chiens de 2^{ème} catégorie, un test comportemental et à jour des formalités administrative (permis de détention).

=>Chien de 1^{ère} catégorie interdit.

=>Réussite du test d'entrée pratique et théorique de la spécialité cynophile.

Méthode mobilisés :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.

Cas pratiques et mises en situation.

Support PowerPoint, vidéos, tablettes, support de cours papier.

Modalités évaluation : à l'issue de la formation, sera sanctionnée par un diplôme TFP délivré par l'ADEF, une attestation de suivi de formation pour chaque stagiaire sera remis.

Présentation générale de l'examen

=>Le candidat doit avoir suivi l'intégralité de la formation pour pouvoir se présenter à l'examen.

=>Le candidat doit participer à la totalité des épreuves de l'examen.



TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

DESCRIPTION DU POSTE

L'AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE est un agent de sécurité qui doit s'attacher à constituer une véritable équipe « Homme / Chien » sachant optimiser les qualités acquises et naturelles du chien. Le chien est l'auxiliaire du conducteur de chien dans l'exercice de sa mission.



MISSIONS

L'activité consiste à assurer la protection des biens et/ou des personnes sur un secteur géographique déterminé en application des consignes écrites transmises par l'employeur et en utilisant les qualités combinées du conducteur et du chien.

ACTIVITÉS DE BASE : rondes de surveillance, contrôle et surveillance de sites et périmètres déterminés tels que parkings, entrepôts, chapiteaux et toutes autres zones dont il a la garde.

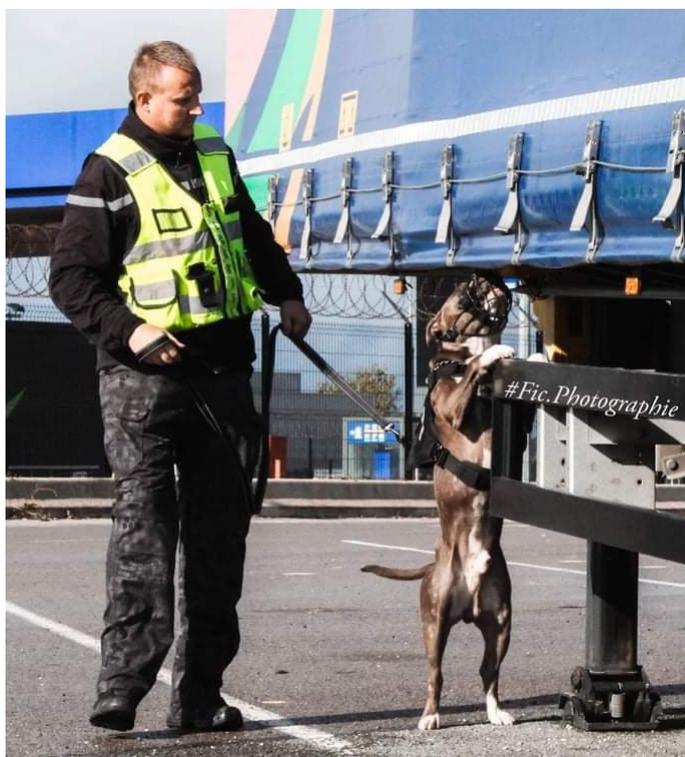
INTERVENTION à la demande de personnel autorisé ou sur des alarmes pour effectuer une levée de doute.

PRÉVENIR OU FAIRE PRÉVENIR les services compétents et / ou les personnes désignées pour faire cesser le trouble concerné.

DÉTECTION DE LA PRÉSENCE d'une personne, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

| MODULE | SEQUENCE | OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX | OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES | DURÉE MINIMALE |
|--|--|---|--|------------------|
| UV 1 – Module législation et réglementations cynophiles – 35 heures | | | | |
| Module juridique | Législation et réglementations cynophiles Environnement juridique de la sécurité privée | Connaissances des dispositions applicables à l'activité mentionnée au 1 ^{er} de l'article L. 611-1 du livre VI du code de la sécurité intérieure avec l'usage d'un chien | Connaître et appliquer : - Les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens ; - Le code de CSI. L613-7 section III - Les dispositions du code civil relatives aux principes de la responsabilité civile ; - La réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage. | 35 heures |
| | | Application du Code rural et connaissance des lois chiens dangereux de 1999 et 2008 | - Définition du chien comme arme par destination. - Conditions et limites de la légitime défense avec un chien | |
| | | | - Rôle et missions de la SCC (Société centrale canine) - Nomenclature des races. | |



TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

| UV 2 – Module connaissance générales du chien – 35 heures | | | | |
|--|---|---|---|------------------|
| Module théorique spécifique | Connaissances générales du chien | <p>Acquisition des connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hygiène, l'habitat et l'entretien du chien - Les principales maladies - La vaccination - La psychologie canine - Morphologie et anatomie | <p>Maîtriser</p> <p>Historique des races de chiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - La familiarisation - L'alimentation - Hygiène Corporelle, - Le pansage - Les soins périodiques - La prophylaxie des maladies - Les maladies virales, bactériennes, parasitaires zoonoses <p>- Les différentes affections</p> <p>- Le protocole de vaccination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène de l'habitat - Lieu de vie, - Hygiène et réglementation dans les Transports <p>Urgences cynophiles</p> <p>coups de chaleur - torsion d'estomac - saignements...</p> <p>Les gestes de premiers secours</p> <p>Psychologie canine</p> <p>Les moyens de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les comportements - Les instincts <p>Morphologie et anatomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sens du chien tel que l'olfaction, - Les dysplasies - Matériels cynotechniques | 35 heures |



TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

| UV 3 – Module Obéissance et sociabilité – 54 heures | | | | |
|---|---|--|---|---|
| Module obéissance et sociabilité | Obéissance et sociabilité du chien | <p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'obéissance - L'adaptabilité du chien envers son environnement - Les techniques du bûnôme maître-chien | <p>Exercices pratiques.</p> <p>Il est capable d'effectuer :</p> <p>Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée</p> <p>Un maintien en position couché/assis, le conducteur à vue (contrôle immédiat et continu du maître)</p> <p>Des positions à son chien au pied statique (Assis, debout, couché)</p> <p>Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté,</p> <p>De motiver son chien à l'objet</p> <p>De faire franchir à son chien des obstacles bas.</p> <p>De faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers...)</p> <p>De contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux)</p> | <p>54 heures Dont 42 heures de mise en pratique</p> |
| UV 4 – Module maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense – 92 heures | | | | |
| Module maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense | Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense | <p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée - Faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense - Maîtriser son chien lors d'une action mordante. | <p>A l'issue du module le stagiaire sera en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'actions mordantes en développant : <ul style="list-style-type: none"> o Le débouillage. o Le mordant au costume. o La défense du maître, frappe muselée. o La cessation et vigilance. o Le déconditionnement au mordant. - prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense. - faire intervenir son chien dans en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense - faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la | <p>92 heures Dont 78 heures de pratique dont 21 heures de nuit</p> |

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| | | | légitime défense et le faire cesser immédiatement et à en reprendre le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée | |
| UV 5 – Module détection avec chien – 99 heures | | | | |
| Module détection | Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes | <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage) - Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde <p>Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche</p> | <p>Être capable d'organiser et de dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes, objets et produits illicites, pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes</p> <p>Acquérir les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personne, objets et produits illicites, pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes</p> <p>Acquérir les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit pour acquérir la maîtrise de son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détection olfactive, visuelle et auditive - initiation au pistage - la détection de personnes au sol, aérienne et souterraine. <p>Mettre en œuvre la gestion et l'utilisation de son chien durant une ronde</p> | 99 heures Dont 86 heures de pratiques dont 28 heures de nuit |



TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

L'EXAMEN

Le jury :

Le jury de l'examen est composé de plusieurs personnes dont leur qualification est reconnue au sein du métier.

⇒ Sa composition est de : Un président de jury et d'autres personnes

- **1 membre appartenant au collège salarié**, (justifiant, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) : **OBLIGATOIRE**.
- **1 membre appartenant au collège employeur** (justifiant, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) : **OBLIGATOIRE**.
- **1 autre membre : OBLIGATOIRE**
L'homme ou femme assistant(e) devra être une personne titulaire d'une expérience avérée dans la pratique de la cynotechnie.

Déroulement de l'examen :

1ère partie

Explication et contrôle des documents administratifs (Carte préalable, pièce d'identité, carte SST).

2ème partie :

- Le programme **théorique** est évalué en rapport de QCM à l'aide de tablettes numériques. (Connexion sécurisée sur le site de l'ADEF) ; cela est sous la surveillance minimum d'un membre du jury dans la salle d'examen.

3ème partie :

Le programme pratique est évalué sur les cas pratiques suivants : La ronde – Le PCS

Le premier stagiaire effectue la prise en charge et le travail au sein du PCS contrôlé par des membres du jury et un second stagiaire est suivi par d'autres membres du jury pour observer l'exécution de la ronde.

À l'issue des exercices contrôlés nous inversons les rôles des deux candidats.

**TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486**

4^{ème} partie :

1. Le contrôle des papiers du chien : Vaccination à jour + Carte d'identification à jour.
2. Le programme **pratique** est évalué sur la maîtrise du chien et sur une mise en situation professionnelle respectant les articles du code pénal et code de procédure pénale.

Les unités de valeur contrôlées sont les suivantes :

| UNITÉS DE VALEUR | TYPE D'ÉPREUVE |
|---|--|
| Législation et réglementations cynophiles Connaissances générales du chien | UV 01 = QCU sur 15 questions UV 02 = QCU sur 15 questions |
| Spécialité cynophile | UV 03-04-05 = Mise en situation pratique sur un contexte Professionnel tiré au sort par le candidat |

L'examen se finalise par l'obtention du Titre à finalité Professionnelle Agent Cynophile de Sécurité.



TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE
AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - TFP ASC
RNCP34486

FRANCE INSTRUCTION CYNOPHILE

Siège social : 279 chemin du Deuxième Banc – 62340 Guînes
Centre de formation 869 bis chemin de Premier Banc – 62340 Guînes

CENTRE DÉCLARÉ EN PRÉFECTURE DES HAUTS DE FRANCE :
32 62 02 815 62

AUTORISATION D'EXERCER DU CNAPS :
FOR-062-2028-01-24-20220844893

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :
SELON ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017

QUALIANOR CERTIFICATION :
Certificat N° 326 SP Ind 0

ORGANISME DE FORMATION

